



Big Brothers Big Sisters of Canada
Grands Frères Grandes Sœurs du Canada

Programme de bourses d'études Ted Rogers

Objectif et vue d'ensemble du programme

L'objectif de la bourse d'études est d'encourager et de soutenir les étudiants impliqués dans un programme de mentorat d'organisme Grands Frères Grandes Sœurs du Canada (GFGSC) qui commencent leur première année d'études postsecondaires.

A. Nombre, valeur et durée des bourses d'études

À l'extérieur du Québec:

- Ces bourses sont évaluées à 2 500 \$ CA par année, valides pour une période maximale de quatre années consécutives ou jusqu'à l'obtention d'un premier grade ou diplôme.
- Les bourses d'études pour les programmes de formation professionnelle sont évaluées à \$2,500 CA par année, renouvelables pour un maximum de trois années consécutives ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme ou certificat.

Au Québec :

- Cégep - diplôme technique: ces bourses sont évaluées à 500 \$ CA par année, valides pour une période maximale de trois années consécutives ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme.
- Cégep - diplôme pré-universitaire: ces bourses ont une valeur de 500 \$ CA par année, valides pour une période maximale de deux années consécutives ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme. Les récipiendaires de ces bourses peuvent continuer au niveau du diplôme universitaire. À ce stade, la bourse sera évaluée à 2 500 \$ CAN par année, valides pour une période maximale 3 années consécutives ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme universitaire.
- Université seulement - ces bourses sont évaluées à 2 500 \$ CA par année, valides pour une période maximale de 3 ans consécutives ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme.

B. Admissibilité

Pour être admissible, un candidat doit :

- être citoyen ou résident permanent du Canada
- être au commencement de leur première année dans un programme à temps plein menant à un premier diplôme à un université ou collège ou école de métier canadien
- Être inscrit en tant que mentor ou mentoré auprès d'un organisme membre des Grands Frères Grandes Sœurs du Canada dans un des programmes de mentorat reconnus à l'échelle nationale suivants :
 - Grands Frères
 - Grandes Sœurs
 - Mentorat à l'école
 - Go les filles!
 - À vos marques!
- Les jeunes dont le dossier a été fermé récemment (depuis moins d'un an) pourraient être admissibles; veuillez communiquer avec rogers.scholarships@bigbrothersbigsisters.ca avant de soumettre une telle candidature.



Établissements postsecondaires admissibles :

- Les établissements d'enseignement canadiens, ou leurs établissements affiliés, reconnus par leur province ou territoire comme ayant le pouvoir de conférer des diplômes (p. ex. les universités, les collèges ou les cégeps – diplômes techniques) sont admissibles.

C. Domaine d'études/Exigences du programme

- Les bourses ne sont assujetties à aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline.
- Le programme doit être d'une durée minimale de 2 ans pour un programme de baccalauréat ou de diplôme collégiale ou au moins 1 an pour un programme de formation professionnelle.
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. diplômes pré-universitaires conférés par les cégeps ou les collèges) ne sont pas admissibles.

D. Conditions / Restrictions

- Les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires en janvier sont admissibles.
- Les étudiants qui ont pris une pause entre l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (ou collégiales, au cégep dans la province du Québec) et le début de leurs études universitaires ou collégiales sont admissibles. Cependant, ils ne doivent pas avoir entrepris d'études postsecondaires, quelles qu'elles soient, durant cette période.
- Les étudiants ayant déjà obtenu une bourse d'études Ted Rogers ne sont pas admissibles.
- Les enfants d'employés/membres du Conseil d'administration des organismes membres Grands Frères Grandes Sœurs et des Grands Frères Grandes Sœurs du Canada ne sont pas admissibles.

E. Administrateur du programme de bourses d'études

Partenaires en bourse d'études Canada, une division d'Universités Canada administre le programme de bourses d'études au nom de Rogers Communications. Le mandat d'Universités Canada est de faciliter l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Rogers Communications conserve le droit de modifier son parrainage au programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.

F. Sélection des boursiers

Le **Comité de sélection du Programme de bourses d'études Ted Rogers** déterminera au moins 20 lauréats d'une bourse. Le Comité de sélection est composé de représentants choisis par l'équipe du personnel de direction des GFGSC. Toutes les décisions sont irrévocables.

La sélection est basée sur la candidature complète de chaque candidat, qui doit être accompagnée de deux essais d'une longueur maximale de 250 mots chacune.

Critères d'évaluation :

- l'implication communautaire et les activités parascolaires (c.-à-d. : les



activités bénévoles auprès d'organismes de bienfaisance ou communautaires, implication sportive ou au sein d'un club)

- qualités de leadership démontrées
- lettres de recommandation (s'assurer d'avoir au moins une lettre de recommandation rédigée par un travailleur social ou un directeur général d'organisme incluant le programme GFGS auquel le mentor/mentoré participe)
- on accordera la préférence aux candidats âgés de moins de 24 ans, à la date limite de soumission des demandes.

G. Candidats retenus

Les candidats retenus recevront une confirmation de leur bourse d'études en mai. Ils seront tenus de compléter le processus d'acceptation de bourses d'études en ligne et de transmettre une preuve d'inscription de l'établissement d'enseignement qu'ils fréquenteront. Les boursiers sont responsables d'informer Universités Canada de tout changement de leurs coordonnées par l'entremise du portail en ligne.

Les candidats sélectionnés doivent s'attendre que leur nom et photo pourraient être utilisés à des fins de promotion de la bourse ou d'autre initiative éducationnel de Rogers Communications.

Responsabilités des boursiers

Durant leurs études postsecondaires, les boursiers doivent :

- fréquenter l'école à temps plein;
- conserver un bon dossier d'étudiant, exempt de sanction;
- retourner rapidement toute correspondance demandée par Universités Canada avant la date limite indiquée. Le défaut de satisfaire aux exigences de renouvellement comme établies par Universités Canada pourrait compromettre l'octroi de votre bourse d'études;
- informer Universités Canada de tout changement de leur adresse et de leurs coordonnées.

H. Versement

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par Universités Canada de toutes les pièces justificatives requises.
- Universités Canada versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de Rogers.
- Il revient à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- L'établissement d'enseignement versera les paiements au boursier selon les pratiques en vigueur dans l'établissement d'enseignement.

I. Processus de demande

1. Remplir et soumettre la demande par courriel à rogers.scholarships@bigbrothersbigsisters.ca et joindre la lettre de recommandation requise **le 3 avril 2019** au plus tard.
2. Sauvegarder un exemplaire électronique de votre demande/lettre de recommandation.
3. Tous les candidats seront avisés du statut de leur demande **le 12-16 avril 2019** au plus tard.
4. Les candidats présélectionnés seront tenus de soumettre à nouveau leur demande sur le portail de Rogers aux fins de l'examen final **le 30 avril 2019**.



Big Brothers Big Sisters of Canada
Grands Frères Grandes Sœurs du Canada

J. Documents justificatifs

Vous devrez joindre à cette demande les pièces justificatives décrites ci-dessous. Si des pièces justificatives requises ne sont pas reçues ni approuvées, votre demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée.

Une lettre(s) de recommandation

Une lettre de recommandation est requise pour appuyer votre demande. Nous vous recommandons de demander à un membre du personnel d'un organisme GFGS qui connaît bien votre engagement communautaire ou bénévole et/ou vos activités parascolaires de rédiger votre lettre. Toutes les lettres doivent être datées, dactylographiées sur du papier à en-tête, signées avec une signature originale non électronique et inclure les coordonnées du répondant. Si possible, le répondant doit décrire dans sa lettre sa relation avec le candidat. Les lettres de référence doivent être datées dans l'année de la date butoir de la demande et des justificatifs à fournir.

Pour vous aider à rédiger cette lettre, veuillez consulter les directives pour les répondants

K. Nous joindre

Grands Frères Grandes Sœurs du Canada

Emily Boiteau, Directrice nationale, relations avec les partenaires

Téléphone : 1 800-263-9133 ou 905 639-0461, poste 26 ou Rogers.Scholarships@bigbrothersbigsisters.ca



Big Brothers Big Sisters of Canada
Grands Frères Grandes Sœurs du Canada

Lettre de recommandation: Lignes directrices pour les répondants

Bourses d'études au premier cycle

On vous a demandé de rédiger une lettre de recommandation à l'intention d'un étudiant qui présente une demande de bourse d'études dans le cadre d'un programme géré par Partenaires en bourses d'études Canada. Le candidat et le comité de sélection vous sont très reconnaissants de bien vouloir prendre le temps de rédiger une lettre de recommandation.

Pour vous aider à rédiger cette lettre, veuillez-vous référer aux lignes directrices du programme de bourses d'études et à l'information ci-dessous.

Lettres de recommandation - engagement communautaire ou bénévole et activités parascolaires

Si votre lettre a trait à l'engagement communautaire ou bénévole ou aux activités parascolaires du candidat, veuillez indiquer depuis combien de temps vous le connaissez et à quel titre. Décrivez les fonctions qu'il a occupées et les services qu'il a rendus, et précisez l'incidence de ceux-ci sur l'organisation ou la collectivité concernée. Veuillez indiquer aussi si le candidat a fait preuve d'un leadership exceptionnel ou s'il a fourni un travail extraordinaire et s'il sait surmonter l'adversité.

Votre lettre doit être remise directement au candidat pour qu'il puisse la joindre à sa demande. Elle doit être dactylographiée sur papier à en-tête et dûment signée. Elle doit également comporter vos coordonnées. Nous vous prions de la remettre au candidat dans les plus brefs délais afin qu'il puisse respecter la date limite de présentation des demandes.

Nous vous remercions d'appuyer ce candidat et de contribuer à rendre le processus de sélection le plus équitable possible.